1838 8 Janvier

JEAN JACQUES LARTIGUE,

Par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège Apostolique, Evèque de Montréal, &c.

AU CLERGÉ ET A TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION.

Quelle misère, Nos Très-Chers Frères, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnoit l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre Diocèse ! Que vous reste-t-il de leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons et de vos Eglises, la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, la plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous ? Mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir forfait à la fidélité dûe au Souverain, laquelle avoit caractérisé de tout tems votre pays ; d'avoir méconnu la Religion Sainte, qui vous défendoit avec tant d'énergie de pareils attentats ; d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étourdissement des passions, réclame toujours contre le désordre : ah ! voilà principalement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes ; voilà ce que vous devez déplorer encore bien plus que la perte des biens matériels. Il est vrai que les temples de Dieu, les objets les plus saints, ont été profanés ; et vos cœurs se soulèvent avec raison contre ces sacriléges : mais outre que le plus vaillant Capitaine, quelque humain et quelque généreux qu'il soit, ne peut toujours, dans ces occasions, maîtriser la fougue du soldat, à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs ? N'est-ce pas à ceux qui y ont plongé la Province par leur propagande de rébellion ? N'est-ce pas à ces meneurs de révolte, qui ont ôsé s'emparer eux-mêmes de la Maison de Dieu, afin de s'en servir comme de fort et de redoute pour différer le châtiment qui les menaçoit ?

Ps. 41, 8. Et comme, d'après l'Ecriture, *un abyme conduit ordinairement à un autre abyme*, à peine le drapeau de la rébellion a-t-il été arboré, que ces prétendus patriotes ont commencé à vous faire ressentir quelle espèce de gouvernement ils vous préparoient. En effet, est-ce le régime électif, qu'ils appeloient cependant le *Palladium* de toutes les libertés, qui a proclamé les soi-disant Généraux, Colonels, et autres Officiers de ces bandes, que l'habitant de la campagne n'a connues que par leurs pillages ? Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui néanmoins selon leurs principes doit régler tout dans un Etat, est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés ? Vous trouviez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos biens, de la mort même si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçoient plus de la moitié du petit nombre, qui a pris les armes contre notre auguste Souveraine, à marcher contre ses armées victorieuses ? Ils ont montré ce qu'était la liberté qu'ils vous promettoient, lorsqu'ils ont dépouillé vos granges et vos maisons, qu'ils ont enlevé vos bestiaux, et vous ont réduits à la dernière pauvreté, afin de se gorger de butin dans leurs camps, où ils démoralisoient notre jeunesse en l'entretenant dans un état habituel d'ivrognerie, pour étourdir ses remords. Ils ont fait voir ce qu'ils entendoient par *libéralité*, quand ils ont massacré de sang-froid, non en bataille rangée, mais avec toute l'atrocité de l'assassinat, des hommes qui n'avoient d'autres torts à leurs yeux, que celui de ne pas partager leurs opinions politiques.

Tels sont les fruits amers d'une première faute. Hélas ! qui vous eût dit, dès le commencement de vos divisions entre co-sujets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduiroit bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, celle-ci au vol et au meurtre, et tous ces crimes aux malheurs affreux, qui vous ont ensuite accablés : un semblable Prophète sans doute auroit alors passé parmi vous pour visionaire ; et pourtant, il n'auroit prédit que la vérité. Oui, c'est ce qui vous a été annoncé d'avance par vos Prêtres, par votre Evêque, par ceux qui avoient sû lire et comprendre l'histoire de tous les siècles, et en tirer des leçons salutaires pour l'avenir : pourquoi donc n'a-t-on pas voulu les écouter, et profiter des lumières de la Révélation, de la sagesse des âges, de l'expérience, et des événemens qui se passent encore tous les jours en France, en Espagne, en Portugal, dans l'Amérique du Sud, et

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

partout où l'on a prétendu essayer de ces systêmes funestes d'insurrection? Oh! combien on eût épargné au Canada de peines et de douleurs, de crimes et de remords, si chacun eût suivi les avis de son Pasteur!

Mais il vous est aisé maintenant de distinguer vos véritables amis, les vrais patriotes, ceux qui vous veulent du bien, d'avec ceux qui ne visoient qu'à s'élever, à dominer dans un nouvel Etat chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourroient dépouiller; car c'est, en dernière analyse, le résultat de toutes les Révolutions. Que devez-vous penser aujourd'hui de votre Clergé, qui a fait tous ses efforts pour vous prémunir contre des doctrines perverses, qui a même encouru la haine de plusieurs, parce qu'il ne vous parloit pas dans le sens des coryphées d'une faction, dont malheureusement quelques uns d'entre vous étoient alors engoués? Des hommes trompeurs vous ont dit qu'il ne falloit pas écouter vos Prêtres, quand ils vous parleroient de ce que, dans leur langage, ces sophistes dangereux appeloient *purement politique;* comme si la recommandation de l'obéissance envers tous nos Supérieurs, entr'autres à l'égard de ceux que la Providence a placés sur nous pour le gouvernement civil, ne faisoit pas partie intégrante du dépôt sacré de la foi, qui nous a été confié pour en faire part à toutes nos ouailles, sans en omettre aucun article.

Lorsque Nous avons voulu aussi vous instruire Nous-même sur ces matières, par notre Mandement du 24 octobre dernier, ils ont, ces mêmes hommes, induit, à force d'intrigues, plusieurs de nos brebis bien-aimées à ne pas écouter la voix de leur premier Pasteur, en les entrainant scandaleusement hors du lieu-Saint, pour les constituer pleinement dans la mauvaise foi; car comment pourrait-on se croire dans la bonne foi, quand ou fuit la lumière,
Joan. 3, 20. pour se complaire dans son aveuglement? *Omnis enim qui malè agit, odit lucem.* Mais vous n'oublierez plus à l'avenir que, lorsqu'il s'agit d'éclairer votre conscience sur des questions difficiles, délicates, et qui regardent le salut de vos âmes, c'est à vos Pasteurs qu'il faut vous adresser, à ceux à qui J. C.
Luc. 10, 16. a dit *celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise;* non pas à des flatteurs qui, avec les grands mots *de liberté et d'indépendance*, ne cherchent à vous endoctriner que pour leur avantage personnel, et qui d'ailleurs en savent souvent moins que vous sur les seuls véritables intérêts du chrétien, sur les grands intérêts de l'éternité. Pour vous servir de régle dans les circonstances importantes où vous vous êtes trouvés, vous aviez assez de notre premier Mandement, où Nous vous avions démontré le dogme Catholique sur la soumission dûe aux Puissances établies dans l'ordre civil, par l'autorité irréfragable de l'Ecriture Sainte, par la Tradition constante des Pères et des Docteurs de l'Eglise dans tous les tems et dans tous les lieux, par l'enseignement actuel de tous les Evêques du monde chrétien, ayant à leur tête le Souverain Pontife. Comment est-il donc arrivé que quelques-uns ont refusé d'entendre la voix de leur Pasteur? Ne voyoient-ils pas que par là-même ils
Joan. 10, 27. se séparoient du Troupeau de J. C.? Car ce divin Sauveur nous assure que ses véritables brebis
Ibid. v. 10. entendent la voix du Pasteur, et le suivent: parceque l'étranger ne vient que pour piller, tuer et perdre le troupeau; au lieu que le vrai Pasteur ne cherche qu'à donner à ses brebis la vie la plus abondante.

Pleurons donc, N. T. C. F. sur les maux de notre Patrie: pleurons sur les plaies de ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir;
1 Cor. 12, 26. car parmi les chrétiens, dit St. Paul, et entre les Membres d'un même Corps, si quelqu'un d'eux souffre, tous les autres y compatissent. Qui sait si ceux dont nous déplorons la chûte n'avoient pas besoin de cette humiliation, pour se relever meilleurs chrétiens que jamais? Qui sait s'ils ne surpasseront pas par la suite en loyauté ceux qui gémissent aujourd'hui sur leur défection? Ils conçoivent à présent toute l'énormité de leur crime, comme le prouvent les assurances de repentir et d'une nouvelle fidélité qu'ils ont adressées de toutes parts à leur Souveraine: ils savent les ordres que Nous avons donnés à nos Coopérateurs dans le Saint Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Eglise, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourroient sans s'être acquités de
2 Petr. 2, 22. cette juste réparation. Indubitablement, ils ne voudroient jamais retourner à leur ancien vomissement, ni s'exposer à mourir comme des gens sans religion et sans honneur.

A CES CAUSES, le Saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et réglé, réglons et ordonnons ce qui suit:

1°. Dans chaque Eglise de notre Diocèse où l'on a coutûme de faire des offices publics, il sera chanté, le premier jour libre après le Dimanche où ce Mandement aura été publié, une Messe Solemnelle *pro remissione peccatorum*, sous le rit *pro publicâ Ecclesiæ causâ*, laquelle sera suivie du Trait *Domine non secundum*, &c. avec le verset *Fiat misericordia*, &c. et l'oraison *Ne despicias*, &c. *pro quâcumque tribulatione, inter diversas;* le tout terminé par *Divinum auxilium, &c.*

2°. Cette Messe, dans l'intention de celui qui la dira et de ceux qui l'entendront, sera pour faire à Dieu réparation publique de tous les sacriléges, meurtres, pillages, trahisons et autres crimes, commis dans ce District pendant la crise insurrectionnelle que nous avons éprouvée; et pour en obtenir miséricorde.

3° · Nous exhortons tous nos Diocésains à recourir, ce jour là particulièrement, aux œuvres que l'Ecriture nous apprend être les plus propres à appaiser la colère de Dieu, qui sont le jeûne, l'aumône et la prière ; et Mrs les curés, à exciter leurs peuples à la pénitence.

4° · Comme la paix intérieure paroit généralement rétablie dans ce Diocèse, les Prêtres omettront dans leurs Messes, après le jour de l'Office ci-dessus ordonné, l'oraison *Ne despicias*, &c. ; et les Communautés religieuses pourront s'exempter des prières prescrites par notre Mandement du 24 octobre dernier.

Sera le présent Mandement lû et publié à la Messe paroissiale ou principale de chaque Eglise, et au chapitre de chaque Communauté régulière de notre Diocèse, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le huit de Janvier, Mil-huit-cent-trente-huit, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire.

L. † S. ✠ J. J. ÉVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur.

ALEXIS FREDERIC TRUTEAU, *Ptre. Secrétaire.*

(*Pour Copie.*)

A. F. Truteau Ptre Secrétaire

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec